



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive européenne 2001 / 58 / CE

Produit : **VITILACTIC XL - VITILACTIC H+**

Version n°02 du 10/10/2007

1 - Identification du produit et de la société

Désignation commerciale : **VITILACTIC XL - VITILACTIC H+**

Utilisation : préparation utilisée en œnologie

Fournisseur : SOFRALAB – MARTIN VIALATTE ŒNOLOGIE – STATION ŒNOTECHNIQUE DE CHAMPAGNE
79 AV. A.A. Thévenet - BP 1031 - 51319 MAGENTA

Tél . 00 33 (0)3 26 51 29 30 - Fax 00 33 (0)3 26 51 87 60

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 00 33 (0)1 45 42 59 59

2 - Composition/ Information sur les composants

- Poudre lyophilisée de *Oenococcus oeni* (leuconostoc oenos)
- Levures sèches
- Cellulose : N°CAS : 65996-61-4

3 - Identification des dangers

Produit non dangereux selon les critères de la norme européenne relative à la classification des substances dangereuses.

4 - Premiers secours

Remarques générales :

En cas de contact avec la peau : Sans effet.

En cas de contact avec la peau les yeux : Rincer abondamment à l'eau

En cas d'ingestion : Rincer soigneusement le bouche et la gorge avec de l'eau.

En cas d'inhalation : En cas d'irritation, consulter un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : **VITILACTIC XL - VITILACTIC H+**

Version n°02 du 10/10/2007

5 - Mesure de lutte contre l'incendie

Protection contre le feu et les explosions :	pas de précautions particulières.
Moyens d'extinction recommandés :	eau pulvérisée ou CO ₂ .
Dangers particuliers :	aucun.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Procédés de nettoyage/ramassage : Balayer et aspirer le produit répandu. Laver la surface à l'eau. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la législation en vigueur.
Sur sol humide, ce produit peut être glissant.

7 - Manipulation et stockage

Manipulation :	Eviter de mettre le produit en suspension dans l'air et la formation de poussières.
Stockage :	Stocker dans un endroit frais et sec et bien ventilé.

8 - Contrôle de l'exposition/Protection individuelle



Protection des voies respiratoires : porter un masque anti-poussière dans les lieux peu ventilés TYPE P1.



Protection des yeux : port de lunette de sécurité (EN 166) si la concentration en poussières dans l'air est excessive.



Protection des mains : manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**Produit : VITILACTIC XL - VITILACTIC H+**

Version n°02 du 10/10/2007

9 - Propriétés physiques et chimiques

Aspect : poudre.

Couleur : beige clair à brun beige.

Odeur : légère odeur de fermentation.

pH (10%) : de 4 à 6 environ.

Solubilité dans l'eau : incomplète avec légère opalescence.

10 - Stabilité et réactivité

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

11 - Informations toxicologiques

En cas d'inhalation : Légère irritation du nez et des voies respiratoires par les poussières formées.

En cas de projection oculaire : Irritation.

12 - Informations écologiques

Le produit ne présente pas de danger pour l'environnement. Produit biodégradable.

13 – Considérations relatives à l'élimination

Aucune méthode spéciale d'élimination n'est requise, sauf celles conformes aux règlements en vigueur fixés par les autorités locales.

14 - Informations relatives au transport

Produit non concerné par les réglementations du transport de matière dangereuse.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**Produit : VITILACTIC XL - VITILACTIC H+**

Version n°02 du 10/10/2007

15 - Informations réglementaires

Produit non concerné par l'étiquetage des substances et préparations.

16 - Autres informations

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. »